

LISTE DES MESURES DE SÉCURITÉ ADOPTÉES DANS LE SABLE DU PARC À VÉLOS PENDANT LA PRÉSENCE DE COVID

- 1.- L'utilisation du masque lors de la remontée mécanique est obligatoire
- 2.- Utilisation obligatoire de gants ou désinfection des mains lors de la montée des remontées mécaniques
- 3.- Le nombre maximum de places occupées sur le télésiège sera de 8 (en fonction de l'occupation du véhicule). En cas d'enfermement, les mesures imposées par le gouvernement seront adoptées.
- 4.- Dans les espaces communs, l'utilisation d'un masque est obligatoire en tout temps.
- 5.- Dans l'espace Bar, l'utilisation d'un masque est obligatoire lors de la commande ou de la circulation. Les tables sont distantes de 1,5 m, veuillez ne pas toucher à la distribution des tables.
- 6.- En tout temps, le personnel du Bike Park désinfecte les parties communes avec de la glace hydroalcoolique
- 7.- Au début et à la fin de chaque journée les remontées mécaniques sont correctement désinfectées.
- 8.- Nous avons un numéro de téléphone d'urgence au CAP / Hôpital en cas de maladie ou d'accident.
- 9.- La police d'assurance Bike Park et RC ne couvre pas les cas de COVID ou les accidents dus à une mauvaise utilisation ou à un état sous l'influence de l'alcool / des stupéfiants.
- 10.- Le Sorra Bike Park suit les règlements publiés par le gouvernement et les conseils / règles appliqués par la FCC.
- 11.- Les espaces communs du Bike Park se trouvent dans des espaces extérieurs